

GUIDE DE L'ÉCOLE

2023
2024

GUIDE DE L'ÉCOLE ET DES LOISIRS

& DES LOISIRS





Chères Nancéiennes, chers Nancéiens

Comme une tradition de rentrée, nous avons le plaisir de vous adresser le guide de l'école et des loisirs 2023-2024 qui rassemble l'ensemble des informations pratiques pour démarrer cette nouvelle année scolaire. Vous y retrouverez l'éclairage nécessaire à vos questions et à la conduite des démarches concernant notamment : l'organisation des temps scolaires, la restauration, les activités périscolaires et extrascolaires, le numérique à l'école, la culture, le sport et les loisirs.

Tout le programme d'une année la plus épanouissante possible pour vos enfants !

En lien avec ses partenaires que sont l'éducation nationale, la CAF, les associations notamment, et bien sûr, avec la participation active des familles, la Ville de Nancy est fière de montrer la diversité des activités et des services à disposition de sa jeunesse, accessibles quel que soit son quartier, quelle que soit sa condition.

L'éducation, sur les plans des savoirs, des savoir-être, et des savoir-vivre est le meilleur investissement au service de la réussite et de l'épanouissement de chaque élève.

Nous avons par ailleurs souhaité que la question de la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique soit présente dans les activités proposées, aux côtés des formations aux premiers secours ou encore des ateliers de découvertes artistiques, culturelles et scientifiques... L'enfance est un temps précieux où l'on se construit pas à pas, au fil des rencontres, des expériences, des apprentissages. L'ensemble des temps que nous pouvons offrir doit permettre à chacun de nos enfants d'être demain, pleinement acteur de son destin.

Quels que soient la situation et les protocoles sanitaires dans les semaines et mois à venir, la Ville de Nancy continuera d'être aux côtés des élèves et familles pour que cette année scolaire se déroule dans les meilleures conditions.

Nous remercions l'ensemble des équipes éducatives, administratives, des services, animateurs, ATSEM et partenaires de la Ville qui rendent ce programme possible,

À toutes et à tous, bonne rentrée !

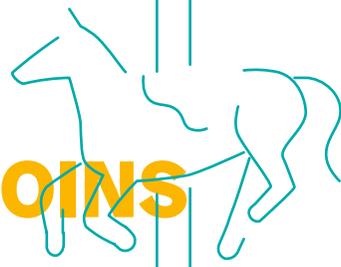
Mathieu Klein, Maire de Nancy

Véronique Billot, Adjointe déléguée à l'enfance et à l'éducation



LES TOUT-PETITS

L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS



Les établissements et services de la Ville de Nancy regroupent différents types d'accueil destinés aux jeunes enfants dont les parents résident en priorité sur la commune de Nancy. Ils bénéficient d'un suivi régulier par le service de Protection Maternelle et Infantile.

Leur gestion et leur coordination sont assurées par le département de la petite enfance avec le soutien financier de la Caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental. La participation des familles est déterminée en fonction des revenus du foyer.



La Ville de Nancy propose :

- des accueils collectifs : régulier et occasionnel,
- un accueil familial au domicile d'assistant.e.s maternel.le.s,
- des lieux d'accueil enfants parents,
- un service d'accueil au domicile des parents travaillant en horaires décalés,
- un Relais Petite Enfance.

Les équipes pluridisciplinaires utilisent leurs compétences, dans le cadre d'un projet éducatif commun pour répondre aux besoins individuels des enfants accueillis :

- en respectant la personnalité et le rythme de l'enfant,
- en lui permettant de s'épanouir et de développer ses potentialités en vivant des expériences motrices, sensorielles et créatrices,
- en favorisant l'accès à son autonomie,
- en lui permettant de se familiariser à la vie en groupe et à ses règles.

Tout ceci en assurant la sécurité psychologique et physique de l'enfant.

Service Accueil familles

Hôtel de Ville
rue Pierre Fourier
54 000 Nancy
accueilfamilles@nancy.fr
Tél : 03 83 85 32 43

Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS DE LA VILLE DE NANCY



LES MULTI- ACCUEILS

Cet accueil permet de combiner dans un même lieu à la fois de l'accueil régulier et/ou de l'accueil occasionnel. Il permet de répondre de façon plus adaptée aux besoins des familles.

• Pour l'accueil occasionnel, merci de contacter directement la structure.

• Jeanine Bodson

Capacité : 90 enfants

Accueil collectif :

- Régulier de 7h à 18h30
- Occasionnel de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

• Boudonville

Capacité : 90 enfants

Accueil collectif :

- Régulier de 7h à 18h30
- Occasionnel de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

• David Abensour

Capacité : 65 enfants

Accueil collectif :

- Régulier de 7h30 à 19h
- Occasionnel de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h



Inscriptions en accueil régulier

Hôtel de Ville
rue Pierre Fourier
54 000 Nancy
accueilfamilles@nancy.fr
Tél : 03 83 85 32 43

Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.





L'ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER

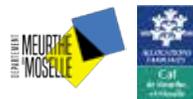
Il s'agit d'un accueil sur un temps fixe déterminé pour une année et faisant l'objet d'un contrat définissant le nombre d'heures de garde choisi.



- **Crèche Clodion**
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
- **Crèche Osiris**
Capacité : 100 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 18h30
- **Crèche Wunschendorff**
Capacité : 65 enfants
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Service Accueil familles

Hôtel de Ville
rue Pierre Fourrier
54 000 Nancy
accueilfamilles@nancy.fr
Tél : 03 83 85 32 43
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.



LA CRÈCHE FAMILIALE

L'enfant est accueilli au domicile d'un.e assistant.e maternel.le agréé.e par le service de Protection Maternelle et Infantile. La professionnelle bénéficie d'un encadrement spécifique. Le parent n'est pas l'employeur de l'assistant.e maternel.le ; cette dernière est rémunérée par la Ville de Nancy.

Direction:

14 rue Saint Thiébaud
CCAS
5 rue Léopold Lallement
CS 50270
54005 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 03 67
Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le soutien et l'encadrement des assistant.e.s maternel.le.s sont assurés par des professionnel.les de la petite enfance qui effectuent des visites régulières au domicile des assistant.e.s maternel.le.s, garantissant ainsi le bon déroulement de l'accueil.

Service Accueil familles

Hôtel de Ville
rue Pierre Fourrier
54 000 Nancy
accueilfamilles@nancy.fr
Tél : 03 83 85 32 43
Il est conseillé de s'inscrire dès le début de la grossesse.

Les assistant.e.s maternel.le.s participent régulièrement, avec les enfants âgés de plus de 20 mois, à des activités collectives d'éveil. Ces temps éducatifs sont animés et placés sous la responsabilité des éducatrices de jeunes enfants et d'un.e assistant.e maternel.le.



L'ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL

Il s'agit d'un accueil souple sur un temps limité et variable selon les disponibilités de l'établissement. Ce mode d'accueil est ouvert à tous les enfants. Il permet la socialisation de l'enfant notamment avant la scolarisation et/ou de permettre aux parents de bénéficier de temps libre.

• Halte garderie Clodion

Capacité par heure : 20 enfants jusqu'à 6 ans.
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30.
Le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
ou en journée continue de 8h30 à 17h30.
Journée continue : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

• Halte garderie René II

Capacité par heure : 20 enfants jusqu'à 6 ans.
Ouverture le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
ou en journée continue de 8h30 à 17h30.
Journée continue : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.

• Halte garderie Bodson

Capacité par heure : 25 enfants jusqu'à 6 ans.
Ouverture le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h30
Le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
ou en journée continue de 8h30 à 17h30.
Journée continue : votre enfant peut y prendre le déjeuner que vous lui aurez préparé.



Renseignements et inscriptions :
contacter chaque structure.



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Ces espaces de jeux constituent des lieux privilégiés de rencontre, d'échange et d'écoute pour les parents comme pour les enfants. Ils permettent aux parents et aux futurs parents, de partager leurs expériences, leur vécu, entre eux/ou avec une équipe d'accueillants formés à l'écoute.

Ces lieux (LAEP) accueillent les enfants de moins de 6 ans, toujours accompagnés d'un parent ou d'un représentant majeur.

• La Baleine Bleue

Ouverture le lundi de 8h30 à 11h30
le jeudi 13h30 à 16h30
le vendredi de 8h30 à 11h30

• Escapade

Ouverture le mercredi de 9h00 à 12h00
et le vendredi de 13h30 à 16h30

• Lieu d'accueil Enfants Parents au Centre Social Caf Jolibois

Ouverture le vendredi de 9h à 12h

• La Passerelle U2AF-54

Jours et horaires d'ouverture

• Le mardi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
• Le jeudi de 15h00 à 18h00
• Le vendredi de 8h30 à 11h30

Période de fermeture

• Les semaines de Noël et Nouvel An
• Les jours fériés



Inscription :

Aucune inscription préalable, accueil gratuit, confidentiel et anonyme.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'ACCUEIL



L'ACCUEIL ARC EN CIEL

Des vacataires, embauchés par la ville de Nancy, se rendent au domicile de parents et assurent le relais jusqu'à l'ouverture ou à la fermeture des structures : crèche, halte garderie, assistant.e maternel.le, école...

Un accueil en relais qui intervient en complémentarité des autres modes d'accueil existants. Son objectif est de proposer une solution de garde à des parents en démarche d'insertion qui rencontrent des difficultés du fait de leur activité professionnelle ou de formation en horaires décalés (tôt le matin, tard le soir).
arc-en-ciel.ccas@mairie-nancy.fr



Le Relais municipal Assistants Maternels (RAM) est un service géré par la ville de Nancy en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle. Lieu d'information, d'orientation, de médiation et d'animation.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

ram@mairie-nancy.fr
Accueil individuel sur rendez-vous
Permanences téléphoniques
le mardi et le jeudi après-midi de
14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Il s'adresse :

- aux assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s,
- aux parents souhaitant confier leur enfant à un assistant maternel ou avoir recours à une garde à domicile,

Il propose :

- une information sur les droits et les obligations respectifs,
- un soutien dans les démarches à entreprendre,
- une médiation en cas de litige,
- des rencontres thématiques.
- des matinées ludiques pour les enfants accompagnés par leur assistant.e maternel.le.

ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S MODE D'EMPLOI



Les assistant.e.s maternel.le.s accueillent à leur domicile des enfants mineurs, confiés par leurs parents. Les agréments sont délivrés par le Président du Conseil Départemental après étude de la candidature effectuée par le Service de Protection Maternelle et Infantile. Cet agrément est délivré si l'assistant.e maternel.le veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants confiés. Le service de Protection Maternelle et Infantile assure leur formation. Les parents sont les employeurs de l'assistant.e maternel, ils sont soumis à des obligations formelles minimales et doivent déclarer l'emploi à la Caf ou à la MSA.

La convention collective nationale des assistant.e.s maternel.le.s du particulier employeur définit les règles à respecter pour l'embauche d'un assistant maternel. Un contrat de travail écrit est obligatoire (un modèle est à votre disposition sur le site de pajemploi).

Renseignements :

Maison du département Territoire Nancy et Couronne
Antenne départementale des solidarités
67 rue Emile Bertin
CS 54140 – 54041 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 98 91 74
www.meurthe-et-moselle.fr



LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

MAISON DE L'ENFANCE LOUISE DELSART

Type : multi-accueil
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Capacité : 100 enfants

CÂLINS ET TROTTINETTES

Type : multi-accueil
Capacité : 18 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

SUPER CHOUETTE

Type : multi-accueil
Capacité : 20 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 8h à 18h30

LES P'TITS MALINS

Type : multi-accueil
Capacité : 28 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h45 à 19h

LES P'TITS GAMINS

Type : multi-accueil
Capacité : 14 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 8h à 19h

PUMUCKL - KINDERGARTEN

(Association France Allemagne Langues et Cultures)
Bien qu'installé hors Nancy, PUMUCKL est également subventionné par la ville de Nancy compte tenu de la spécificité de son accueil
Type : multi-accueil
(accueil permanent et temporaire des enfants de 10 semaines à 6 ans)
Capacité : 45 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

ADMR BULLE D'EVEIL

Type : multi-accueil
Capacité : 26 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 8h à 18h30

PATATI PATATA

Type : multi-accueil à partir de 2 mois et demi jusqu'à 6 ans
De 2 mois et demi jusqu'à 4 ans en semaine et possibilité en fonction des places disponibles les 4/6 ans les mercredis et vacances scolaires.
Capacité : 26 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

Renseignements et inscriptions :
contacter chaque structure.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL

MULTI ACCUEIL CALLOT

Capacité : 105 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 5h50 à 20h40 multi.
accueil.jcallot@chru-nancy.fr

MULTI ACCUEIL BRABOIS

Capacité : 61 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 5h50 à 20h40
multi.accueil.brabois@chru-nancy.fr

DE LA MATERNITÉ RÉGIONALE

MULTI ACCUEIL DE LA MATERNITÉ

Capacité : 27 enfants
Ouverture
du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
multi.accueil.maternite@chru-nancy.fr

Renseignements et inscriptions :
contacter la structure



LES ADRESSES UTILES



LES MULTI-ACCUEILS

JEANINE BODSON
15 rue Gustave Eiffel
03 83 96 40 56

BOUDONVILLE
108 - 110
rue de Boudonville
03 83 68 86 90

DAVID ABENSOUR
35 avenue de Boufflers
03 83 56 85 88

L'ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER

CRÈCHE CLODION
6 rue Clodion
03 83 39 03 21

CRÈCHE OSIRIS
14 rue Saint Thiébaud
03 83 39 03 20

CRÈCHE WUNSCHENDORFF
4 rue Baron Louis
03 83 35 59 52

L'ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL

HALTE GARDERIE CLODION
6 rue Clodion
03 83 39 03 22
HALTE GARDERIE RENÉ II
6 rue Georges Chepfer
03 83 30 22 14

HALTE GARDERIE BODSON
1117 avenue Pinchard
03 83 96 14 42

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

LA BALEINE BLEUE
9 rue Laurent Bonneval
54000 NANCY
03 83 98 22 70

ESCAPADE
8 rue Jeannot
au 1^{er} étage
(Maison de Quartier
Saint Nicolas)
54000 NANCY
03 83 21 06 05

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS AU CENTRE SOCIAL CAF JOLIBOIS
4 avenue du Général Mangin
54000 NANCY
03 83 28 45 45

LA PASSERELLE U2AF - 54
25 - 29 rue de Saurupt
(2^e étage)
54000 NANCY
03 83 40 33 53
contact@u2af54.fr
www.u2af.fr

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'ACCUEIL

L'ACCUEIL ARC EN CIEL
14 rue Saint Thiébaud
03 83 39 03 38

LE RELAIS PETITE ENFANCE
CCAS
5 rue Léopold Lallement
03 83 39 03 69

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES

MAISON DE L'ENFANCE LOUISE DELSART
19 rue Léonard de Vinci
03 83 28 45 87
creche.nancy@
croix-rouge.fr

CÂLINS ET TROTTINETTES
10 rue de Marsal
03 83 57 50 26
calins.trottinettes@
gmail.com
www.calinsettrottinettes.
com

SUPER CHOUETTE
20 rue de Beauregard
03 83 37 56 25
cgarderie@sfr.fr

LES P'TITS MALINS
4 rue de la Craffe
03 83 32 86 79
nancycraffe@
lesptitsmalins.fr

LES P'TITS GAMINS
17 rue du Général Fabvier
03 83 27 20 45
06 22 82 43 79
petitsgamins.creche@
gmail.com

PUMUCKL - KINDERGARTEN
(Association France
Allemagne Langues
et Cultures)
34 rue du Général Leclerc
54320 MAXEVILLE
09 67 50 06 38
falc1@orange.fr

ADMR BULLE D'EVEIL
4 rue Jean Prouvé
03 83 41 48 66
admr.bulledeveil@
fede54.admr.org

PATATI PATATA
8 rue Sainte Cécile
03 83 40 39 09
patatipatata.creche@
gmail.com

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL

MULTI ACCUEIL CALLOT
quai de la Bataille
CO 60034
54035 NANCY Cedex
03 83 85 25 80

MULTI ACCUEIL BRABOIS
rue du Morvan
54511 VANDOEUVRE
03 83 15 39 16
multi.accueil.brabois@
chru-nancy.fr

DE LA MATERNITÉ RÉGIONALE

MULTI ACCUEIL DE LA MATERNITÉ
10 rue Heydenreich
BP 4213
54042 NANCY CEDEX
03 83 34 29 35
multi.accueil.maternite@
chru-nancy.fr

FOCUS LA RESTAURATION COLLECTIVE

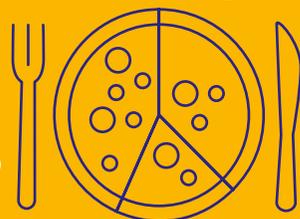
Chaque école ou crèche publiques de Nancy dispose d'un restaurant scolaire! Près de la moitié des enfants scolarisés dans les écoles publiques déjeunent ainsi dans l'une des 35 cantines de la ville. La pause méridienne est de 2h pour permettre aux enfants de déjeuner de manière apaisée, autour d'un repas de qualité et de bénéficier d'animations adaptées à ce temps de pause. La détente et le plaisir sont assurés pour bien démarrer un après-midi studieux!

UNE ALIMENTATION DURABLE



38,1 %

...des produits servis sont locaux.



17 %



...de produits sont sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (AOP/AOC, Label Rouge, IGP, issus d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale);

100 %

...des produits servis sont bio et/ou local dans les crèches

DES PRODUITS DE QUALITÉ

Dans ce nouveau marché, l'accent est mis sur l'utilisation de produits bruts, frais, de saison et des repas simples et appréciés des enfants.

40 %

...de produits bio. Tous les produits bio sont d'origine France et pour 70 % d'entre eux locaux;



DES MENUS VÉGÉTARIENS



Il est possible de faire le choix d'une alternative végétarienne quotidienne. Il est possible pour les familles de tester ces menus végétariens (et de revenir à un autre menu si cela ne convient pas à leur enfant).

Sodexo forme ses cuisiniers à la réalisation de plats végétariens et va privilégier les recettes maison.

Une communication particulière va être mise en place pour faire mieux connaître aux enfants ces plats végétariens.

Les repas sont transportés, entre la cuisine centrale et les restaurants scolaires dans des barquettes en matière en cellulose provenant de bois issu de forêts françaises certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) depuis septembre 2021. Ces nouvelles barquettes sont 100 % biodégradables.

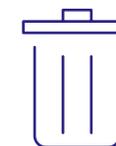
LE REMPLACEMENT DES BARQUETTES EN PLASTIQUE PAR DES BARQUETTES EN CELLULOSE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Si un enfant ne déjeune pas au restaurant collectif et que l'inscription n'est pas annulée 48 heures ouvrées à l'avance, le repas est confectionné et sera jeté.

MOINS DE GÂCHIS !

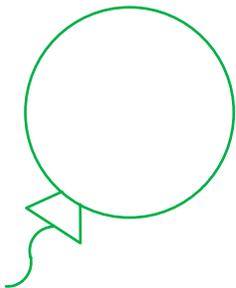


Depuis plusieurs années, la Ville de Nancy mène auprès des enfants des actions de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans ses restaurants scolaires. Les enfants pèsent régulièrement les déchets des repas et proposent des pistes d'amélioration. Ils sont également consultés pour donner leurs impressions sur les plats et proposer des améliorations de la qualité gustative ou de la présentation.



BIENVENUE À L'ÉCOLE

L'ACCUEIL DES ENFANTS À L'ÉCOLE



Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2022 – 2025, adopté en septembre 2022 par la Ville de Nancy, formalise la collaboration entre l'ensemble des membres de la communauté éducative au service de la réussite de tous les jeunes élèves nancéiens.

Comme dans les précédents PEDT, la Ville de Nancy a fait le choix de mettre l'accent sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés pour favoriser l'épanouissement physique et moral de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire. Ces objectifs s'inscrivent aussi dans une démarche tournée vers la transition écologique.

Dans ce cadre, le Projet Éducatif Territorial de la Ville de Nancy entend :

1. Favoriser la réussite scolaire et éducative ;
2. Valoriser la parentalité par un accompagnement actif ;
3. Permettre la socialisation et l'accès des enfants et des jeunes à l'apprentissage de la citoyenneté ;
4. Faciliter l'accès aux structures d'accueil collectif (petite enfance, écoles, centre d'accueil et de loisirs) des enfants porteurs de handicap ;
5. Prendre en compte la diversité des territoires ;
6. Créer autour de tous les enfants et des jeunes, un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement physique et moral ;
7. Renforcer la cohérence éducative des partenaires locaux et des acteurs de l'éducation ;
8. Permettre à tous les jeunes l'égalité d'accès aux pratiques culturelles, artistiques, linguistiques sportives et citoyennes.



L'INSCRIPTION PÉRI- SCOLAIRE

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES :



Le portail familles

La Ville a souhaité faciliter les démarches administratives quotidiennes avec la mise en place d'un portail familles sur :

[www.nancy.fr / portail familles](http://www.nancy.fr/portail-familles)

Les familles se connectent avec un identifiant fourni par la commune.

Vous avez ainsi la possibilité :

- d'inscrire vos enfants aux services périscolaires (accueil et restauration scolaires), à l'accueil de loisirs municipal ou à un stage sportif,
- de consulter et payer vos factures en ligne,
- de gérer les modifications d'abonnement,
- de transmettre des pièces administratives,
- de mettre à jour vos coordonnées personnelles,
- de préinscrire vos enfants à l'école ou de demander une dérogation au périmètre scolaire.

Si vous n'avez pas encore votre identifiant, demandez-le par mail :

accueilfamilles@nancy.fr

Gratuits ou payants, tous les temps d'accueil périscolaire nécessitent une inscription. Pour inscrire votre enfant (âgé de plus de 3 ans), vous pouvez vous rendre à l'accueil familles de l'Hôtel de Ville ou dans une mairie de quartier. Munissez-vous de votre justificatif de droits (attestation CAF) permettant d'établir le tarif auquel vous avez droit. L'inscription aux activités s'effectue sur le portail familles ou à l'école auprès du coordinateur.

L'accueil des enfants allergiques ou en situation d'handicap

La fréquentation aux services périscolaires et extra scolaires est possible pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, qui ont besoin d'aménagement ou en situation de handicap.

Pour ces 3 situations, les familles doivent prendre contact avec Natacha Briot natacha.briot@mairie-nancy.fr afin d'établir les modalités d'accueil.



LES TARIFS

LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La prestation du midi se compose du repas, de l'encadrement et des activités de l'interclasse, sur une durée de deux heures. Le tarif appliqué est fonction du quotient familial (CAF).

Le coût moyen de cet accueil du midi est en réalité de 7,45 €.

La différence entre ce coût et le tarif qui est facturé est prise en charge par la Ville de Nancy. Pour les familles qui résident à Nancy ainsi que pour tous les élèves scolarisés en ULIS, le tarif plancher est de 1 € et le tarif plafond de 6,15 €. Pour les familles hors Nancy, le tarif est de 7,40 €.

Renseignements :

Tel: 03 83 85 32 43

ou par internet sur le portail familles

LES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des prestations d'accueil périscolaire et de restauration scolaire sont personnalisés et calculés au taux d'effort, pour chaque foyer, en fonction du quotient familial CAF (qui prend en compte les revenus et la composition de la famille).

LA FACTURATION DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Établies par la Ville de Nancy, les factures sont envoyées par courrier (pour les familles qui n'ont pas opté pour la dématérialisation de leurs factures). Le règlement doit être effectué dans les 8 jours suivant la réception de la facture, par chèque postal ou bancaire, mandat-carte, mandat-lettre, espèces, carte bancaire, paiement par internet sur le portail familles ou prélèvement automatique, par courrier, directement au guichet ou dans votre mairie de quartier. Toute absence non signalée 48h à l'avance (hors week-end et jours fériés) à l'accueil familles « éducation, jeunesse et sports » est facturé à la famille.

LE TEMPS SCOLAIRE

Les inscriptions dans les écoles publiques nancéiennes sont gérées par la mairie. Afin d'assurer les meilleures conditions possibles d'accueil et de scolarité, la ville de Nancy a fait le choix d'inscrire les enfants en fonction de leur secteur scolaire.

Les modalités d'inscription se passent en deux étapes :
1 → auprès de la Mairie
2 → auprès du directeur de l'école.



L'INSCRIPTION SCOLAIRE

Etape 1 →

La préinscription auprès de la Mairie. Si votre enfant entre en maternelle ou à l'école élémentaire, ou encore si vous êtes nouveau résident nancéen, plusieurs choix s'offrent à vous :

- **En mairie :** rendez-vous à l'accueil familles de l'Hôtel de Ville ou dans votre mairie de quartier.
- **Par courrier :** téléchargez le formulaire de préinscription PDF à renvoyer complété par courrier accompagné des pièces nécessaires à l'adresse : Mairie de Nancy, accueil familles Case officielle n° 1, 54035 Nancy cedex. Un certificat de préinscription vous sera adressé par courrier.
- **Par internet :** nancy.fr/portail_familles. Un certificat de préinscription vous est remis indiquant l'école dans laquelle votre enfant doit être scolarisé.

Etape 2 →

L'inscription auprès du directeur de l'école.

Muni du certificat de préinscription, vous devez contacter le directeur de l'école pour confirmer l'inscription scolaire.

Les pièces à fournir sont :

- le livret de famille (page des parents et de l'enfant) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- le carnet de santé ou un certificat médical attestant la validité des vaccins obligatoires,
- 2 justificatifs de domicile datant de moins de 6 mois (facture EDF, téléphone hors portable, quittance de loyer, relevé de taxe foncière ou d'habitation, facture d'eau),
- le certificat de radiation de l'ancienne école (si l'enfant est déjà scolarisé) sauf pour les enfants qui passent de la grande section de maternelle au cours préparatoire.

Pour les enfants nés en 2021, des listes d'attente sont constituées. Les enfants sont inscrits en fonction des places disponibles dans les écoles maternelles.



LE TEMPS PÉRI-SCOLAIRE

Véritables temps de loisirs éducatifs, les services périscolaires proposés dans chaque école, du lundi au vendredi, les jours de classe permettent la prise en charge des enfants de 7h30 le matin jusqu'à 18h30 le soir. Dans chaque école, un directeur des services périscolaires, titulaire d'un diplôme de directeur d'accueil de loisirs, est présent sur tous les temps périscolaires pour une bonne coordination de ces services. Recruté par la Ville, il est responsable de l'équipe d'animateurs. Les animateurs qui encadrent les enfants sont tous titulaires d'un BAFA ou d'un CAP Petite Enfance.

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

Les élèves sont accueillis de 7h30 à 8h20 par les animateurs qui leur proposent des ateliers calmes autour de jeux de société, de dessins, petits ateliers type puzzle afin que chacun puisse se réveiller tranquillement et commencer sa journée en douceur. Cet accueil est gratuit mais nécessite une inscription.

Les élèves qui restent à l'école après la classe, prennent un goûter fourni par la Ville de Nancy.

Des animations et des ateliers ludiques adaptés leur sont proposés jusqu'à 18h30.

Les parents peuvent venir chercher les enfants à tout moment de 17h à 18h30. Cet accueil est payant et sur inscription.

LA PAUSE MÉRIDIANNE DE 12H00 À 13H50

Un service de restauration scolaire est organisé dans chaque groupe scolaire. Il se déroule en 2 temps : un temps de repas et un temps d'animation (jeux de sociétés, jeux collectifs, petits bricolages, lectures).

Ce temps permet aux enfants de déjeuner de manière apaisée et de bénéficier d'un temps d'animation encadré par les animateurs ou atsem.

Depuis 2021, 12 restaurants scolaires sont soumis à la législation jeunesse et sport.

L'ACCUEIL SANS REPAS DE 12H00 À 12H30 ET DE 13H30 À 13H40

La ville de Nancy a mis en place un service d'accueil gratuit mais soumis à une inscription, celui ci permet aux parents qui le souhaitent de déjeuner avec leur enfant et de pouvoir le reprendre ou le déposer en dehors des heures d'ouverture des portes.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE 16H30 À 18H00

Afin de favoriser l'égalité d'accès à un épanouissement physique et moral de l'enfant, indépendamment de la situation sociale ou de son établissement scolaire, la Ville de Nancy propose une activité gratuite par semaine, entre 16h30 et 18h, aux enfants scolarisés en école élémentaire, en partenariat avec les associations du territoire. Ils pourront ainsi bénéficier 1 fois par semaine, d'une activité sportive ou d'une activité culturelle, artistique ou de loisirs du 9 octobre 2023 au 14 juin 2024. L'inscription s'effectue pour l'année sur internet, sur le portail famille ou à l'école auprès des coordinateur/trice. Les activités se déroulent dans l'enceinte de l'école ou dans les structures sportives et associatives du quartier. Les enfants sont toujours accompagnés par les animateurs puis ramenés à l'école pour 18h.

A noter que les enfants participant à une activité gratuite peuvent rejoindre l'accueil périscolaire dès la fin de leur activité.

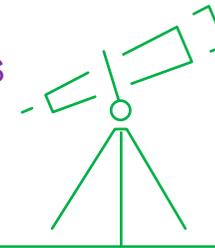


NANCY PARTENAIRE DU TEMPS SCOLAIRE

Le périscolaire n'est pas le seul domaine dans lequel la Ville de Nancy s'investit. Elle propose aux enseignants des activités pédagogiques sur le temps scolaire dans de nombreux domaines, notamment la culture, le sport, la sécurité ou bien encore la sensibilisation à la transition écologique.



L'AIDE AUX PROJETS DES ÉCOLES



La Ville de Nancy initie tout au long de l'année des événements pédagogiques adaptés aux enfants (sportifs, culturels, scientifiques, expositions, spectacles jeune public, événements festifs...) et soutient également les initiatives des écoles en finançant leurs projets.

La Ville de Nancy a mis en place, pour les élèves de CM1, des ateliers de sensibilisation des enfants aux dangers d'internet. Ils apprennent notamment les bons usages d'internet, à protéger leurs données personnelles, leurs mots de passe, leur vie privée et éviter les pièges de personnes malveillantes.

DES ATELIERS D'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE



...ET DES ATELIERS DE DÉCOUVERTES SCIENTIFIQUES POUR LES ÉLÈVES DE NANCY



Un partenariat a été conclu avec l'Université de Lorraine pour permettre aux enfants des écoles de Nancy de bénéficier d'un parcours d'animations pédagogiques en sciences organisé dans le centre pilote. Ces animations concernent 30 classes, soit environ 800 élèves de cycle 2 par an.

LE PLAN NUMÉRIQUE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Toutes les écoles élémentaires ainsi que les classes de grande section sont dotées d'ordinateurs. Depuis 2011, les classes des écoles élémentaires sont progressivement équipées de tableaux blancs ou de vidéoprojecteurs interactifs ou écrans.

La Ville de Nancy a mis à disposition de toutes les écoles un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui propose divers outils aux enseignants, élèves et parents accessibles par Internet : bulletins, menu du restaurant scolaire, cahier de texte, activités faites en classe, cahier de liaison, etc... C'est un véritable lieu d'échange et de collaboration sécurisé entre les utilisateurs.



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'EAC s'appuie sur un objectif simple : 100 % des jeunes nancéiens doivent bénéficier chaque année d'une action d'Education Artistique et Culturelle. En s'y engageant, la Ville de Nancy a signé un contrat avec la DRAC Grand Est,

le Rectorat de l'Académie de Nancy Metz et la Métropole du Grand Nancy qui tous visent au même objectif ! Faire de l'EAC un axe majeur de développement.



Avec la richesse de son patrimoine, de ses établissements culturels et du grand nombre d'acteurs culturels et d'artistes sur le territoire, les petits nancéiens vont pouvoir approcher de près cette matière !

L'EAC, c'est :

- la rencontre avec une oeuvre ou un artiste
- l'acquisition de connaissances
- l'expérimentation



Et pour répondre à l'engagement du 100 % EAC, la Ville de Nancy s'attèle à développer un certain nombre de dispositifs notamment sur le temps scolaire :

- 200 actions répertoriées sur <http://nancy.fr/EAC> nancy.fr/EAC portées par les établissements culturels de la Ville de Nancy, de la Métropole, et par les établissements labélisés
- des itinéraires culturels avec Au cœur de l'œuvre, l'Est des écoliers, le parcours EMI Egalité Filles-Garçons, le parcours Architecture, La Nouvelle de la classe.
- des projets fédérateurs pour accueillir des artistes dans les écoles et des résidences qui développent.

LES DISCIPLINES INVESTIES PAR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SONT PAR AILLEURS LES SUIVANTES :

· le livre et la mise en voix, la transmission du goût de la lecture et de la littérature,



· l'histoire et le patrimoine,



· l'éducation aux médias et à l'information (EMI), en ce qu'elle permet aux jeunes de poser un regard sensible et informé sur le monde qui les entoure,



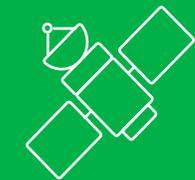
· le spectacle vivant : théâtre, danse, musique, etc,



· les arts visuels : architecture, arts plastiques, cinéma, design, musique, photographie, création numérique,



· la culture scientifique et technique



LE SPORT À L'ÉCOLE

La Ville de Nancy est très attachée à la pratique sportive notamment à l'école.



C'est pourquoi, elle met à disposition des écoles l'ensemble de ses équipements sportifs. Ses éducateurs sportifs (Etaps), tous titulaires d'au moins un brevet d'État, accompagnent principalement les enseignants des écoles élémentaires sur des projets pédagogiques identifiés dans l'apprentissage des pratiques sportives et cela pendant le temps scolaire. Avec eux, les ETAPS établissent un projet pédagogique annuel et interviennent sur différents cycles d'activités durant toute l'année scolaire pour une pratique sécurisée.

De même, pour permettre aux enfants de profiter de l'eau en toute sécurité, la Ville de Nancy fait de l'objectif « savoir nager avant l'entrée en 6^e » une priorité. 5 000 enfants participent ainsi aux séances de natation dispensées par les maîtres nageurs sauveteurs, dans les piscines gérées par la Métropole du Grand Nancy.

La Ville de Nancy prend en charge la totalité des transports vers les piscines.



NANCY, VILLE AMIE DES ENFANTS

FOCUS



Nancy est l'une des 12 villes pionnières du réseau Ville Amie des Enfants, mis en place en 2002 par l'UNICEF et l'Association des Maires de France en 2002. Être reconnu par l'Unicef à travers le titre Ville Amie des Enfants c'est penser la ville de manière à ce que chaque enfant soit heureux d'y grandir et de s'épanouir. C'est aussi s'inscrire dans un programme d'action riche en faveur des enfants et des jeunes du territoire. Le plan d'action établie pour la période 2021 – 2026 se décline autour de 5 engagements forts :

Pour la quatrième fois consécutive, la ville de Nancy reçoit le titre « Ville Amie des Enfants » pour la période 2020 – 2026.



N°5 Nouer un partenariat avec l'UNICEF pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

La Ville place l'innovation sociale au cœur de sa politique en faveur des enfants et des jeunes et œuvre au quotidien pour inscrire durablement et sur tout le territoire la démarche « Ville amie des enfants ». Le respect des droits de l'enfant est aujourd'hui un fondamental dans la mise en œuvre des politiques menées en direction de la jeunesse. Il s'inscrit dans une double ambition de lutte contre l'inégalité et contre toutes les formes de discriminations.

La Ville confirme au travers de ce titre la volonté de développer un parcours éducatif de qualité, et la prise en compte de la participation et de l'engagement des jeunes dans les décisions municipales.

N°1 assurer le bien être de chaque enfant à travers une dynamique publique favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

N°2 Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

N°3 Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants du territoire.

N°4 Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation de chaque enfant et jeune.



Des projets très concrets matérialisent l'engagement de la Ville de Nancy au service des enfants et du territoire. Ils sont déclinés dans le plan d'action municipal Ville Amie des Enfants 2021 2026. En articulation avec les autres projets du territoire mis en place au service des enfants, ces actions sont menées sur les différents lieux d'accueil des enfants et des jeunes. Elles favorisent la citoyenneté, l'ouverture d'esprit, la tolérance, la connaissance et la reconnaissance des droits fondamentaux de chaque enfant.

En voici quelques exemples :

- Programme école d'avenir pour l'accueil des enfants dans des écoles adaptées et rénovées
- Actions éducatives et pédagogiques menées au sein des différentes structures d'accueil en lien avec l'Unicef 54
- Travail autour de l'accueil des enfants en situation de handicap et des crèches inclusives
- Mise en place d'un nouveau marché plus responsable et durable pour la restauration collective afin de garantir une alimentation saine et équilibrée à des prix abordables

- Politique tarifaire au taux d'effort permettant un accès aux services publics pour tous
- Travail autour de la prise en compte de l'avis des enfants et des jeunes par l'organisation de démarches participatives pour les sujets de compétences communales et plus particulièrement ceux qui les concernent
- Actions engagées dans le cadre de la réussite éducative et scolaire

Les domaines concernées montrent le nécessaire besoin de travailler sur une approche globale de la question du bien être des enfants et des jeunes dans la cité.

C'est l'ambition de la Ville aujourd'hui qui se traduit par l'attribution de ce titre Ville Amie des Enfants.

Un temps fort et riche en actions vient également inscrire symboliquement cette démarche au travers de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année.



LES ADRESSES UTILES



DIRECTION DES POLITIQUES EDUCATIVES – VILLE DE NANCY POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

03 83 85 31 70
Pour vos formalités
(préinscription scolaire –
inscription et facturation
des services périscolaires,
des accueils de loisirs, des
stages sportifs et des Ecoles
municipales de sport):
accueil familles à l'Hôtel de
Ville, Mairie de Nancy sur
rendez-vous au
03 83 85 32 43 ou dans
les mairies de quartier sur
rendez-vous entre 9h et 12h.

**EDUCATION NATIONALE
RECTORAT**
2 rue Philippe de Gueldres
03 83 86 20 20

**SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DE MEURTHE-ET-
MOSELLE**
4 rue d'Auxonne
03 83 93 56 00

**CIRCONSCRIPTION
DE NANCY I / DSDEN**
4 rue d'Auxonne
03 83 93 56 08

**CIRCONSCRIPTION
DE NANCY II / DSDEN**
4 rue d'Auxonne
03 83 93 56 97

**CIRCONSCRIPTION
DE NANCY III
ASH / DSDEN**
4 rue d'Auxonne
03 83 93 56 91

**CENTRE
MÉDICO-SCOLAIRE**
Ecole élémentaire Buffon
26 rue de la Bergamote
03 83 35 81 64

**ASSOCIATIONS
DIRECTION DIOCÉSAIN
DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE**
domaine de l'Asnée
11 rue de Laxou,
54600 Villers-lès-Nancy
03 54 95 62 90
ddec54-55@scololor.net

**ASSOCIATIONS DE
PARENTS D'ÉLÈVES
F.C.P.E.**
11 avenue des Jonquilles,
54500 Vandœuvre-lès-
Nancy
03 83 40 12 66
fcpe3@wanadoo.fr

P.E.E.P
17 rue de Reherrey,
54600 Villers-lès-Nancy

**MATERNELLES
DE L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC
ALFRED MÉZIÈRES**
impasse Saint Vincent
03 83 37 31 31
Accueil périscolaire:
03 83 37 26 96
ce.0540869b@
ac-nancy-metz.fr
Isabelle Aurora

BEAUREGARD
12 rue François Couperin
03 83 97 10 29
Accueil périscolaire:
03 83 97 10 29
ce.0540127v@ac-nancy-
metz.fr
Delphine Muller-Derté

BOUDONVILLE
60 rue de Boudonville
03 83 97 26 48
ce.0540852h@
ac-nancy-metz.fr
Ségolène Boitel

BUFFON
26 rue de la Bergamote
03 83 98 41 05
Accueil périscolaire:
03 83 98 41 05
ce.0540853j@
ac-nancy-metz.fr
Marie Auboïs

BUTHEGNEMONT
45 rue Anne Fériet

03 83 97 10 97
Accueil périscolaire:
03 83 97 10 97
ce.0540854k@
ac-nancy-metz.fr
Nadine Dartois

CHARLEMAGNE
rue du Chanoine Blaise
03 83 40 36 18
Accueil périscolaire:
03 83 40 61 27
ce.0540855l@
ac-nancy-metz.fr
Bénédicte Dufourq

CHARLES III
100 rue Saint Nicolas
03 83 37 25 96
Accueil périscolaire:
03 83 37 25 96
ce.0540856m@
ac-nancy-metz.fr
Krystelle Bouguet

CLEMENCEAU
54 boulevard Clemenceau
03 83 55 23 60
Accueil périscolaire:
03 83 55 23 60
ce.0540857n@
ac-nancy-metz.fr
Aurélié Nasi

DIDION
rue St Thiébaud prolongée
03 83 37 30 86
Accueil périscolaire:
03 83 37 30 86
ce.0540858p@
ac-nancy-metz.fr
Stéphanie Dowkiw

EMILE GALLE
3 rue du Docteur
Heydenreich
03 83 37 26 85

Accueil périscolaire:
03 83 37 26 85
ce.0540872e@
ac-nancy-metz.fr
Muriel Chapelle

EMILE GEBHART
30 rue Émile Gebhart
03 83 55 27 26
Accueil périscolaire:
03 83 55 64 12
ce.0540860s@
ac-nancy-metz.fr
Catherine Mion

JEAN JAURÈS
46 bis rue de la République
03 83 40 27 29
Accueil périscolaire:
03 83 40 40 36
ce.0540862u@
ac-nancy-metz.fr
Laurent Woerther

LA FONTAINE
avenue Raymond Pinchard
03 83 97 20 99
Accueil périscolaire:
03 83 97 20 99
ce.0540863v@
ac-nancy-metz.fr
Pascale Besoin

MAC MAHON
37 rue Mac Mahon
03 83 37 25 65
Accueil périscolaire:
03 83 37 25 65
ce.0540864w@
ac-nancy-metz.fr
Marie-Alix de Meeüs

MARCELLEROY
101 rue de Mon Désert
03 83 40 25 89
Accueil périscolaire:
03 83 40 14 08
ce.0540865x@

ac-nancy-metz.fr
Sandrine Wenger

MICHELET
5 allée Marie Curie
03 83 98 34 21
Accueil périscolaire
du soir:03 83 98 34 21
ce.0541220h@
ac-nancy-metz.fr
Sabine Thomasset

MONTET
4 bis quai de la Bataille
03 83 55 27 53
Accueil périscolaire:
03 83 55 05 59
ce.0540866y@
ac-nancy-metz.fr
Carol Garcia

PLACIEUX
10 rue Kennedy, 54600
Villers-lès-Nancy
03 83 40 27 96
Accueil périscolaire:
03 83 40 47 57
ce.0540867z@
ac-nancy-metz.fr
Edwige Sertier

ROBERTY
9 rue des Etats
03 83 37 28 32
Accueil périscolaire:
03 83 37 28 32
ce.0540868a@
ac-nancy-metz.fr
Sophie Frisoli

SAINT-GEORGES
18 rue Henri Bazin
03 83 37 30 65
Accueil périscolaire:
03 83 37 30 65
ce.0540871d@
ac-nancy-metz.fr
Marie Delerse

STANISLAS

6 rue Victor Hugo
03 83 40 28 41
ce.0540876j@
ac-nancy-metz.fr
Brigitte Thiriet

TIERCELINS

74 rue des Fabriques
03 83 37 28 57
Accueil périscolaire :
03 83 37 37 65
ce.0540877k@
ac-nancy-metz.fr
Julie Masson

TROIS-MAISONS

7 rue de l'Atrio
03 83 30 54 21
Accueil périscolaire :
03 83 30 54 21
ce.0540874g@
ac-nancy-metz.fr
Elodie Vecchi

**ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT
PUBLIC**

ALFRED MEZIERES
16 rue Alfred Mézières
03 83 30 56 62
Accueil périscolaire :
03 83 37 26 96
ce.0540827f@
ac-nancy-metz.fr
Didier Merou

BEAUREGARD

12 rue François Couperin
03 83 97 10 29
Accueil périscolaire :
03 83 97 10 29
ce.0540127v@ac-nancy-
metz.fr
Delphine Muller-Derté

BOUDONVILLE

56 rue de Boudonville
03 83 97 22 04
Accueil périscolaire :
03 83 97 81 20
ce.0541914m@
ac-nancy-metz.fr
Marie-Hélène Rocha

BRACONNOT

12 rue Braconnot
03 83 37 27 96
Accueil périscolaire :
03 83 37 93 99
ce.0542172t@
ac-nancy-metz.fr
Nathalie Fossex

BUFFON

26 rue de la Bergamote
03 83 98 35 92
ce.0541913l@
ac-nancy-metz.fr
Katia Molli

BUTHEGNÉMONT

168 avenue de Boufflers
03 83 97 11 43
Accueil périscolaire :
03 83 97 81 54
ce.0541837d@
ac-nancy-metz.fr
Agnes Cesca

CHARLEMAGNE

place des Ducs de Bar
03 83 40 32 18
Accueil périscolaire :
03 83 40 86 61
ce.0542305m@
ac-nancy-metz.fr
Patricia Le Corvaisier

CLEMENCEAU

75 rue de Vaucouleurs
03 83 55 29 75
ce.0540129x@ac-nancy-
metz.fr

Accueil périscolaire :
03 83 55 64 02
Antoine Bastien

DIDION-RAUGRAFF

21 boulevard Joffre
03 83 32 22 75
Accueil périscolaire :
03 83 32 95 46
ce.0540844z@
ac-nancy-metz.fr
Laurianne Bernard

EMILE GALLE

7 rue du Docteur
Heydenreich
03 83 37 27 85
ce.0541879z@
ac-nancy-metz.fr
Claire Maillard

EMILE GEBHART

31 rue Emile Gebhart
03 83 55 27 26
Accueil périscolaire :
03 83 55 64 14
ce.0542020c@
ac-nancy-metz.fr
Julien Berthe

JEAN JAURÈS

25 boulevard Jean Jaurès
03 83 40 32 06
Accueil périscolaire :
03 83 40 86 56
ce.0540816u@
ac-nancy-metz.fr
Aurore Isambert

JULES FERRY

10 rue des Jardiniers
03 83 37 28 76
Accueil périscolaire :
03 83 37 28 76
ce.0540817v@
ac-nancy-metz.fr
Christine Lach-Zaplana

LA FONTAINE

1456 av. Raymond Pinchard
03 83 97 26 87
ce.0542211k@
ac-nancy-metz.fr
Martine Veaucourt

MARCEL LEROY

22 rue de Graffigny
03 83 40 36 62
Accueil périscolaire :
03 83 44 18 25
ce.0542312v@
ac-nancy-metz.fr
Christelle Lacour

MONTET

2 rue de Saurupt
03 83 55 27 28
Accueil périscolaire :
03 83 55 64 07
ce.0540842x@
ac-nancy-metz.fr
Géraldine Civet

MOSELLY

3 allée Marie Curie
03 83 98 35 65
ce.0542108y@
ac-nancy-metz.fr
Accueil périscolaire
du soir : 03 83 98 34 21
Emmanuel Degritot

ORY

3 rue de la Salle
03 83 37 26 86
Accueil périscolaire :
03 83 37 26 86
ce.0540823b@ac-nancy-metz.fr
Frédéric Chaty

PLACIEUX

15 rue Kennedy,
54600 Villers-lès-Nancy
03 83 40 27 70
Accueil périscolaire :
03 83 40 47 57

ce.0542314x@ac-nancy-metz.fr
Sophie Mercier

SAINT-GEORGES

16 rue Henri Bazin
03 83 37 25 85
Accueil périscolaire :
03 83 37 25 85
ce.0540845a@
ac-nancy-metz.fr
Virginie Pateria

STANISLAS

58 bis rue R. Poincaré
03 83 25 52 50
Accueil périscolaire :
03 83 25 52 56
ce.0542004k@
ac-nancy-metz.fr
Jean Jacques Petin

TROIS-MAISONS

22 rue Saint-Fiacre
03 83 37 28 65
Accueil périscolaire :
03 83 37 98 24
ce.0541840g@
ac-nancy-metz.fr
Nathalie Trevis

**GROUPES SCOLAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ / MATERNELLES
ET ÉLÉMENTAIRES**

CHARLES DE FOUCAULD
42 rue Charles III
03 83 36 44 43
cdfnan1@scolalor.tm.net
Elodie Besson

**NOTRE-DAME SAINT-
SIGISBERT**

6 rue de la Ravinelle
CS 74204
54042 Nancy cedex
03 83 17 33 80
ecole@nd-saintsigisbert.fr
Patricia Heitz

PROVIDENCE-LA SALLE

rue Laurent Bonnevey
03 83 96 32 05
pronan1@scolalor.tm.fr
Valérie Viardot

SAINT-DOMINIQUE

11 rue du Manège
B.P. 20223
03 83 36 47 57
sdonan1@scolalor.tm.net
Audrey Villemin

**SAINT-JEAN-BAPTISTE DE
LA SALLE**

9 place de l'Arsenal
03 83 35 32 36
jbsnan1@scolalor.tm.net
Anne Tonetto

SAINT-LEON IX

28 rue Saint Léon
03 83 28 95 50
leonan1@scolalor.tm.net
Sylvie Michaut

SAINT-PIERRE

8 rue Nabécor
03 83 35 39 14
ecole.pierre1@laposte.net
Sylvie Lassymakone

SAINT-SAUVEUR

52 rue du Chemin Blanc
09 61 25 90 03
ce.0541640P@
ac-nancy-metz.fr
Angélique Vienne-Livet

**SAINT-VINCENT -
JEANNE DU LYS**

23 rue de Solignac
03 83 35 14 64
ecole.jeannedulys.stvincent
@gmail.com
Franck Stephany

AUX COTÉS DES JEUNES

3



LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE



Au travers de sa délégation jeunesse la ville de Nancy porte plusieurs ambitions en faveur des jeunes. L'objectif est de soutenir leurs initiatives en créant un parcours d'enragement citoyen. Cet engagement peut prendre différentes formes :

LE CONSEIL NANCÉIEN DE LA JEUNESSE

...envisagé comme lieu d'expression démocratique des 15 – 30 ans (habitant étudiant ou travaillant à Nancy) ayant l'envie de s'engager dans une démarche citoyenne et collective. Dans sa dimension pédagogique c'est un outil qui permet l'éducation à la citoyenneté par la pratique. Les jeunes conseillers deviennent force de propositions comme lors de la mise en place d'hackathons visant à aboutir à la réforme de cette instance.

...en apportant un soutien en lien avec l'association CRISTEEL aux souhaits de mobilité des jeunes. Il s'agit d'une ouverture sur le monde mais aussi d'un facteur d'insertion socio-professionnel.

LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

LA FORMATION À L'ANIMATION

...par une contribution au financement de BAFA pour les jeunes volontaires, ces derniers bénéficieraient d'une participation au financement de la formation et pourraient se voir proposer de renforcer les équipes d'animations municipales. Cette formation pourrait être dispensée lors de séjours BAFA organisés pour les jeunes

...l'attribution de bourses aux jeunes dans le cadre du dispositif « Ma Ville Mon Projet » grâce à un budget de 30 000 € qui permet d'encourager des projets s'inscrivant dans les cinq finalités portées par le dispositif : engagement citoyen, engagement bénévole, projet innovant, projet scolaire ou périscolaire, projet professionnel..

MA VILLE MON PROJET



LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE

Des accueils de loisirs municipaux et associatifs sont proposés dans tous les quartiers pour la garde des enfants le mercredi pendant les vacances scolaires. Ces structures de loisirs éducatifs sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ce qui garantit la formation des agents, les taux d'encadrement des enfants et la conformité des locaux utilisés. La CAF de Meurthe et Moselle finance, en partie, le fonctionnement de ces centres.

UNE AMBITION ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ENFANTS !

La Ville de Nancy a toujours été très attentive à la qualité des activités qu'elle propose les mercredis ou pendant les vacances scolaires, c'est pourquoi elle s'inscrit dans le « Plan mercredi » que le gouvernement a mis en place en septembre 2018

COLOS APPRENANTES

La Ville de Nancy contribue au départ en vacances de jeunes de 3 à 17 dans le cadre de séjours de vacances labellisés « colos apprenantes ». Ces séjours s'adressent aux jeunes qui viennent de quartier politique de la Ville, de famille mono parentale ou isolée ou en situation socio économique précaire mais un financement de la Ville permet également aux autres jeunes nancéiens d'en bénéficier afin de favoriser la mixité sociale.

PLAN MERCREDI

Chaque accueil de loisirs bénéficie sur un trimestre d'une activité spécifique sportive ou culturelle. Ces projets sont proposés aux enfants et ceux-ci doivent s'engager à venir à toutes les séances, ceci permet aux enfants de développer de nouvelles techniques en arts plastique, de nouveaux sports, de développer la motricité chez les plus jeunes tout en favorisant le vivre ensemble.



LES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX

Pour les familles qui ont besoin d'une prise en charge de leurs enfants, la ville de Nancy organise différents accueils de loisirs :

LES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES

Le mercredi, quatre sites sont ouverts pour les enfants de 3 à 14 ans (Trois écoles et le centre socio culturel Paul Friedrich).

Pour les petites vacances scolaires les accueils de loisirs traditionnels sont ouverts aux enfants de 3 à 11 ans.

Pour les jeunes de 11 à 16 ans un Club ados est ouvert chaque première semaine des petites vacances.

L'accueil est aussi ouvert durant l'été à raison de trois semaines chaque mois.

L'INSCRIPTION PEUT SE FAIRE :

- à la journée avec un accueil échelonné de 7h30 à 9h le matin et un départ entre 17h et 18h30 le soir,
- à la demi-journée (repas de midi non compris), avec un accueil de 7h30 à 9h le matin et un départ entre 12h et 12h15 ou un accueil de 13h30 à 13h45 et un départ entre 17h et 18h30.
- à la semaine en journée complète uniquement pour le club ados, l'accueil du matin est échelonné de 8h30 à 9h et le départ s'effectue à 17h le soir.

Les lieux d'accueil Mercredi & petites vacances scolaires

- Accueil de loisirs Charlemagne
- Accueil de loisirs Emile Gallé
- Accueil de loisirs des III Maisons
- Accueil de loisirs Paul Friederich
- Club ados – espace Marie Bour

L'INSCRIPTION AUX CENTRES DE LOISIRS

Quand inscrire mon enfant ?

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs des mercredis, des petites et grandes vacances scolaires doivent être faites au moins 48 heures ouvrées avant le premier jour de fréquentation de l'accueil de loisirs.

INFORMATIONS

- Pour toute information complémentaire concernant les inscriptions, contactez l'accueil familles au 03 83 85 32 43
- Pour toute autre question relative aux accueils de loisirs municipaux, contactez la Direction des Politiques Éducatives au 03 83 85 30 92
- Avant toute inscription d'un enfant souffrant d'une allergie, il est nécessaire de contacter la Direction des Politiques Éducatives au 03 54 50 60 19
- L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants en situations de handicap domiciliés à Nancy ou fréquentant les écoles de la ville. Avant toute inscription il est nécessaire de contacter la Direction des politiques éducatives au 03 83 85 30 92 pour mettre en place des conditions d'accueil adaptées.

L'inscription s'effectue :

- à l'**Hôtel de Ville** – Service « accueil familles » du lundi au vendredi de 8h à 17h
- dans les **mairies de quartier** (les adresses sur : <https://www.nancy.fr/services/demarches-administratives>)
- ou par internet sur : nancy.fr/accueil-familles

LES PIÈCES NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION :

- Attestation d'assurance responsabilité extra-scolaire (mention apparente)
- Carnet de santé (uniquement pour les enfants non scolarisés dans une école publique de Nancy)
- Bons « aides aux vacances » de l'année en cours de la CAF de Meurthe-et-Moselle
- Document comportant le numéro d'allocataire CAF (pour les non bénéficiaires des « aides aux vacances »).

LE CLUB ADOS

Depuis 2021, la ville de Nancy a créé un club ados qui accueille des jeunes de 12 à 16 ans afin de leur proposer un temps de loisirs éducatifs et de contribuer à leur autonomie et à leur construction d'une citoyenneté active. Celui-ci est ouvert la 1^{re} semaine de chaque vacance scolaire et 3 semaines en juillet et en août à l'espace Marie Bour (rue Mac Mahon). Les jeunes sont inscrits à la semaine afin de créer une cohésion d'équipe et de pouvoir mettre en place des projets et de programmer des activités ensemble.

L'accueil fonctionne en général de 8h30 à 17h sauf en cas de sortie (les parents sont avertis par mail des horaires).

Les jeunes ont le choix durant leur semaine, de participer aux activités proposées, ou de choisir et mettre en place leur propre activité (le premier jour de la semaine y sera en partie consacré).



LES TARIFS

LE MERCREDI

• Demi-journée sans repas :

le tarif plancher, pour les Nancéiens allocataires CAF, est de 4,10 € et le tarif plafond de 10,15 €. Pour les non allocataires CAF, le tarif est de 10,85 €. Pour les non nancéiens allocataires CAF, il est de 13,80 € et pour les non allocataires de 14,70 €.

• Journée avec repas :

le tarif plancher, pour les nancéiens allocataires CAF, est de 3,40 € et le tarif plafond de 17,30 €. Pour les nancéiens non allocataires CAF, il est de 18,85 €. Pour les non nancéiens allocataires CAF, il est de 24,00 € et pour les non allocataires de 26,95 €.

PENDANT LES VACANCES :

• Demi-journée sans repas :

le tarif plancher, pour les Nancéiens allocataires CAF, est de 2,20 € et le tarif plafond de 10,15 €. Pour les non allocataires CAF, le tarif est de 10,85 €. Pour les non nancéiens allocataires CAF, il est de 13,80 € et pour les non allocataires de 14,70 €.

• Journée avec repas :

le tarif plancher, pour les Nancéiens allocataires CAF, est de 1,50 € et le tarif plafond de 17,30 €. Pour les Nancéiens non allocataires CAF, il est de 18,85 €.

Pour les non Nancéiens allocataires CAF, il est de 24 € et pour les non allocataires de 26,95 €.

Les absences non justifiées et non signalées au moins 48h à l'avance sont facturées.



LA FACTURATION

Les factures, établies par la Ville de Nancy, sont envoyées par courrier (pour les familles n'ayant pas opté pour la dématérialisation), les familles ayant renseigné une adresse mail lors de l'inscription pourront aussi recevoir cette dernière sous format PDF.

LE RÈGLEMENT PEUT S'EFFECTUER

• à l'Hôtel de Ville

ou en mairie de quartier

(Chèques, espèces, carte bancaire ou CESU)

• Par courrier :

chèque libellé à l'ordre de la Trésorerie Principale de Nancy et adressé au Régisseur des Affaires Scolaires, Hôtel de Ville de Nancy

• Par internet

sur www.nancy.fr – Portail Familles

Le tarif appliqué est fonction de votre quotient familial (mis à jour une fois en début d'année scolaire) pour les mercredis et les vacances (uniquement pour les familles non bénéficiaires des Aides aux vacances).

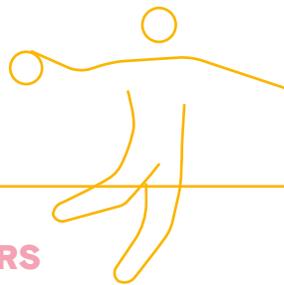
Attention, les familles bénéficiaires des Aides aux vacances doivent absolument fournir le document délivré par la CAF de Meurthe-et-Moselle (envoyé en février de chaque année) afin d'être facturé en fonction du quotient indiqué sur le document.

Un simulateur de tarifs est à votre disposition sur : nancy.fr/services/familles-jeunesse/école-primaire (accessible également sur le portail familles).

Les familles peuvent également opter pour un accueil en MJC ou dans les centres sociaux soutenus par la Ville de Nancy.



LES ACTIVITÉS SPORTIVES



LES INTERVENTIONS DES ÉDUCATEURS SPORTIFS AU PROFIT DES ACCUEILS DE LOISIRS.

Depuis 2015 les Etaps interviennent également les mercredis après-midi de 14h à 16h auprès des enfants inscrits dans tous les accueils de loisirs de la Ville de Nancy.

Découverte d'activités, tournois olympiques, courses d'orientation, jeux sportifs et inter-centres ponctuent chaque trimestre d'activité pour la plus grande joie des participants...

LES STAGES SPORTIFS

Pendant les vacances (à l'exception des vacances de Noël), des stages sont organisés par les ETAPS de la Ville en partenariat avec les clubs sportifs locaux. (ex : badminton, roller, football, escrime, tennis, équitation...) Ces stages ont pour objectif de faire découvrir une activité de manière plutôt ludique, un club, des installations, avec un contenu pédagogique dispensé à raison de deux heures par jour et cela chaque jour de la semaine (10h – 12h ou 14h – 16h).



Ces stages sont destinés aux enfants de 4 à 11 ans (jusqu'à 17 ans suivant les disciplines...) et permettent donc de s'initier et surtout de progresser dans la pratique de nombreuses activités sportives.

A noter que depuis février 2022 une formule stage sportif + accueil de loisirs est possible pour certains stages (renseignements au 03 83 85 30 92)

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous à l'accueil famille de l'Hôtel de Ville, dans votre mairie de quartier ou sur le portail famille.

Munissez-vous d'une copie de l'assurance extra-scolaire de l'année en cours, une attestation Caf ainsi qu'une copie de l'attestation d'aisance aquatique pour les activités nautiques.

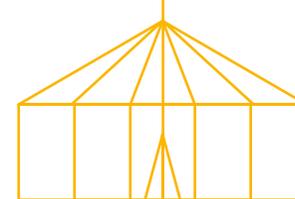
Renseignements accueil familles : 03 83 85 32 43

LES TARIFS

Pour les Nancéiens, les tarifs sont calculés au taux d'effort, qui prend en compte la situation de chaque famille. Pour les stages sportifs : le tarif plancher, pour 5 jours, est de 6,10 € et plafond de 29,50 € pour les Nancéiens et de 42,70 € pour les non Nancéiens.

LES MJC ET LES ASSOCIATIONS SOCIO- ÉDUCATIVES

Les 7 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Nancy, avec près de 11 000 adhérents, développent leurs actions autour de différentes thématiques : culture, pratiques artistiques et de loisirs, sports, centres de loisirs et touchent près de 20 000 personnes par an grâce à leurs manifestations.



LES MJC

Ce sont des composantes majeures de l'animation socio-culturelle nancéienne qui ont pour principes : faire vivre et transmettre les valeurs de l'éducation populaire ; permettre l'épanouissement personnel et collectif ; renforcer les liens sociaux et lutter contre toutes les formes de discrimination ; développer le transfert de savoirs et d'expériences entre générations ; favoriser l'engagement bénévole.

Les MJC sont des éléments moteur pour garantir l'adhésion au territoire en travaillant en réseau avec les partenaires du quartier et de leur espace d'influence. Les MJC sont Elles sont en mesure de s'adresser à tous les publics (jeunes, personnes en difficultés, seniors, etc.) et de travailler de manière approfondie sur le lien intergénérationnel. Écoles de l'éducation populaire et de la vie, elles ont nécessairement à faire le lien avec les grands sujets de société tels que le développement durable, la citoyenneté, la santé, la mémoire.

- MJC Bazin
- MJC Beauregard
- MJC des 3 Maisons
- MJC Desforges
- MJC Haut-du-Lièvre
- MJC Lillebonne
- MJC Pichon

LES TROIS CENTRES SOCIAUX DE NANCY

Les centres Jolibois, La Clairière et Beauregard accueillent tout au long de l'année les familles autour de diverses activités. Ainsi, ces structures offrent à tous un lieu d'accueil, de rencontres et d'information ainsi que des actions destinées à faciliter la vie quotidienne des familles et des jeunes, à soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs et à leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économique et sociale. La Ville de Nancy soutient le fonctionnement des centres sociaux dans le cadre d'un partenariat institutionnel avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et dans un souci de cohésion sociale, la Ville de Nancy accompagne, dans leur fonctionnement et projets, les structures associatives (Buisson Ardent, Club Saint Nicolas, Asae Francas, MEIJE Radio associative (FAJET, Caraïb et le GiP PIJ 54.88.55. qui coordonnent les opérations « argent de poche » et équipe mobile de travaux, etc) qui ont pour vocation d'impulser une **dynamique d'animation dans les quartiers**, en lien avec les acteurs locaux et en cohérence avec les orientations de la Métropole, visant notamment à favoriser l'insertion sociale et professionnelle dès 16 – 25 ans. La Ville de Nancy soutient et collabore également aux actions et dispositifs visant à **favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs.**



FOCUS

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux fait partie de l'éducation des futurs citoyens. Pour les sensibiliser à ces enjeux, la Ville de Nancy propose des activités autour de la préservation de l'environnement : un important programme d'animations est proposé en classe et est complété par des visites de sites industriels (centre de valorisation des déchets, station d'épuration). Des sessions d'observation et de défense de la nature complètent aussi des actions sur le tri collectif. Le but de ce programme d'animations est d'enrichir les réflexions des enfants sur ces thèmes et de leur faire acquérir des gestes « éco-responsables ». Près de 4 500 élèves sont concernés.



DÉMARCHE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PETITE ENFANCE :

En juin 2019, le Multi-accueil Jeanine Bodson a obtenu le label « éco crèche ». Fort de cette expérience, le CCAS a souhaité élargir la réflexion sur l'ensemble de ses structures petite enfance avec notamment l'utilisation des produits de nettoyage éco-labellisés, l'installation de potagers, le développement du nettoyage à la vapeur, renouvellement progressif des jeux/jouets ou encore utilisation de contenants alimentaires sans produit chimique... Actuellement, 6 structures sont dotées de centrales à vapeurs, à terme la totalité des structures collectives pourraient être équipées.

- Renouvellement du marché de restauration : De même, afin d'améliorer la qualité des aliments et la satisfaction des convives, dans le cadre du renouvellement du marché de restauration collective, il a été décidé de proposer aux enfants accueillis au sein des structures Petite Enfance des repas 100% bio et ou local.
- Agir pour la qualité de l'air intérieur : En s'appuyant sur les diagnostics réalisés, un programme d'actions et de prévention sur la qualité de l'air est mis en œuvre :
- utilisation de matériaux à faible teneur en Composés Organiques Volatiles (COV) et pose de revêtements de sol éco-labellisés au plan européen, achat de mobiliers de norme « classe E1 » (faible teneur en matériaux formaldéhyde), utilisation de la vapeur pour l'entretien, renouvellement de la vaisselle en faveur d'un équipement en verre autant que possible, mise à disposition de capteur de CO² pour

inciter à une bonne aération des locaux etc.

- poursuite des études sur l'impact de la qualité de l'air extérieur sur la qualité de l'air de trois structures de la Ville, dont une crèche dans le cadre du projet STAN'AIR

JARDINS D'ÉCOLE, UNE NOUVELLE FAÇON DE VIVRE LA RÉCRÉ

La rénovation des cours de 13 écoles élémentaires et maternelles met l'accent sur un nouvel aménagement des espaces de jeu faisant la part belle au végétal.

La concertation a été moteur tout au long de cette démarche. Les échanges, répartis sur une trentaine de réunions pour toutes les écoles, ont réunis enseignants, familles et équipes municipales afin de définir les attentes autour de ces réalisations. Quelles sont les habitudes des enfants dans la cour ? Quelle place pour le végétal ? Quelle nouvelle répartition des usages des espaces entre les filles et les garçons ? Tous ces points ont été pris en compte lors de la réalisation des cours par les paysagistes en charge du projet.

Jardins d'école est une véritable oasis de fraîcheur en ville. La végétalisation donne un nouveau cadre aux récréations des enfants dans un contexte de résilience climatique. L'apport en végétaux comme des arbres fruitiers, des conifères, des arbustes ou encore des plantes grimpantes au sein des écoles offre la possibilité de proposer de nouvelles perspectives éducatives à l'image d'ateliers pédagogiques autour du jardinage ou de nouvelles façons de jouer en fonction de la végétation de la cour.



LES ADRESSES UTILES



LES LIEUX D'ACCUEIL

MERCREDI & PETITES VACANCES SCOLAIRES

ACCUEIL DE LOISIRS CHARLEMAGNE

Place des Ducs de Bar
06 02 06 64 84

ACCUEIL DE LOISIRS EMILE GALLE

3 rue du Docteur Heydenreich
06 02 06 25 80

ACCUEIL DE LOISIRS DES III MAISONS

24 rue Saint Fiacre
07 50 65 47 05

ACCUEIL DE LOISIRS PAUL FRIEDERICH

Parc de Gentilly (accès par le palais des Sports, rue du Capitaine Guynemer)
06 33 21 56 73

CLUB ADOS - ESPACE MARIE BOUR

36 rue Mac Mahon
06 02 06 64 85

LES MJC

MJC BAZIN

47 rue Henri Bazin
03 83 36 56 65

MJC BEAUREGARD

Place Maurice Ravel
03 83 96 39 70
mjc.beauregard@wanadoo.fr

MJC DES 3 MAISONS

12 rue de Fontenoy
03 83 32 80 52
mjc.3.maisons@free.fr

MJC DESFORGES

27 rue de la République
03 83 27 40 53
contact@mjc-desforges.com

MJC HAUT-DU-LIÈVRE

854 avenue Raymond Pinchard
03 83 96 54 11
mjchdl@wanadoo.fr

MJC LILLEBONNE

14 rue du Cheval Blanc
03 83 36 82 82
mjclillebonne@wanadoo.fr

MJC PICHON

7 boulevard du Recteur Senn
03 83 37 62 91
secretariat@mjc-pichon.com

LES CENTRES SOCIAUX

CENTRE SOCIAL JOLIBOIS

4 avenue du Général Mangin
03 83 28 45 45
secretariat@jolibois54.fr

CENTRE SOCIAL LA CLAIRIÈRE

1195 avenue Raymond Pinchard
03 83 96 15 20
accueil@laclairiere54.fr

CENTRE SOCIAL OHS BEAUREGARD

269 avenue de Boufflers
54000 Nancy
03 83 28 45 45
etablissement.beauregard@ohs.asso.fr





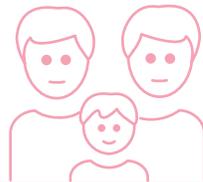
LES
BONS

PLANS

FAMILLE

4

LA CARTE NANCY-FAMILLE



Avec la Ville de Nancy les familles jouent la carte Nancy Famille. Délivrée chaque année à la demande des familles, le dispositif permet de bénéficier d'un remboursement annuel minimum de 184,00 € par famille, majoré de 39,00 € supplémentaires à partir du 5^e enfant.



Les familles sollicitent une fois par an un remboursement auprès du département Petite Enfance de la Ville de Nancy, sur présentation des justificatifs des prestations dont les enfants auront bénéficié et concernant les dépenses suivantes :

- la restauration scolaire et universitaire, les haltes- garderies, les activités culturelles, sportives et de loisirs, implantées sur la Métropole Grand Nancy (étendus sur le département pour les enfants handicapés).

OÙ OBTENIR LA CARTE NANCY-FAMILLE ?

Les familles ouvrent leurs droits auprès du service département Petite Enfance de la Ville de Nancy.

SUR RENDEZ-VOUS

Contact : 03 83 39 03 26
ou à cartenancyfamille@mairie-nancy.fr
Vous pouvez également effectuer vos démarches en ligne

Plus d'info : nancy.fr/utile/des-solutions-pour-chaque-famille/carte-nancy-famille-363.html

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La carte Nancy-Famille est délivrée sans condition de ressources aux familles ayant à charge soit :

- **3 enfants et plus,**
- **Un ou plusieurs enfants handicapés,**
- **Un ou plusieurs enfants orphelins.**

Elles doivent résider à Nancy depuis le 1^{er} septembre de l'année précédant la demande. L'âge limite de prise en compte des enfants est fixé au 21^e anniversaire.

PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 30 NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE:

Livret de famille
Dernier avis d'imposition
Reçus des factures acquittées

LA CAF VOUS AIDE À FINANCER LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX



Dans beaucoup de situations, la CAF peut vous aider directement, logement, handicap, accident de vie, vie personnelle, vie professionnelle.

Au-delà de ces différentes prestations et accompagnements individualisés, la Caf de Meurthe-et-Moselle intervient également aux côtés des collectivités et associations pour accompagner la mise en œuvre d'une offre de services en direction des familles.



Les domaines d'interventions sont multiples, petite enfance, enfance, jeunesse, accompagnement à la parentalité, animation de la vie sociale. Cette intervention vise, à partir d'un accompagnement méthodologique et d'un soutien financier et technique, à favoriser l'accès à une offre de service de qualité pour tous les habitants de la Ville de Nancy, en portant, d'une manière globale, une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité.

Ce soutien, couplé à une volonté politique forte de la municipalité, permet aujourd'hui aux familles Nancéiennes de bénéficier d'une tarification adaptée à chaque situation et d'une offre de service de qualité sur les différents accueils d'enfants ou de jeunes proposés par la Ville de Nancy, notamment les crèches et autres établissements d'accueil du jeune enfant, les activités périscolaires des écoles (restauration, accueil du soir), les centres de loisirs des mercredis et des vacances, les séjours vacances et lieux d'accueils enfants / parents...

L'arrivée de jeunes enfants est source de dépenses supplémentaires pour les familles et, bien souvent, de difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Au travers des prestations qu'elle verse, et tout particulièrement de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), la Caf vous aide à faire face à ces dépenses...



La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend :

UNE PRIME À LA NAISSANCE

...Cette prime, sous conditions de ressources, vous aide à faire face aux dépenses liées à l'arrivée de votre enfant et vous est versée en une seule fois, au sixième mois de grossesse. Dans le cadre d'une adoption, la Caf peut également attribuer une prime, sous certaines conditions.

UNE ALLOCATION DE BASE

...Elle vous aide à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation de votre enfant. Elle est versée, sous conditions de ressources, à compter du mois suivant la naissance et jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire de votre enfant.

UN CMG* complément de libre choix du mode de garde

...Il permet de réduire les frais de garde de la famille, en cas de recours à un(e) assistant.e maternel.le agréé.e, une garde à domicile, ou une structure de garde.

UNE PREPARE* Prestation partagée d'éducation de l'enfant

...Elle peut vous être attribuée, dès votre premier enfant, si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s). Les durées de droit dépendent du nombre d'enfants à charge de la famille et de la situation familiale (en couple ou isolé) Quel que soit le mode de garde que vous choisissez pour votre enfant, la Caf vous aide !

Vous choisissez de faire garder votre enfant par un.e assistant.e maternel.le agréé.e ou par une garde à domicile en emploi direct ?

Le complément de libre choix du mode de garde permet de réduire vos frais de garde. Avec ce complément, modulé en fonction des ressources de la famille et de l'âge des enfants, la Caf prend en charge les cotisations sociales (partiellement pour une garde à domicile, totalement pour un.e assistant.e maternel.le) et une partie du salaire. La Caf soutient par ailleurs le développement des Relais Petite Enfance, qui permettent aux parents de bénéficier d'informations et de conseils dans leur rôle d'employeurs.



VOUS CHERCHEZ :

- Une crèche ?
- Un.e assistant.e maternel.le ?
- Un accueil de loisirs ?
- Un espace d'information et d'accompagnement ?

VOUS TROUVEREZ SUR MONENFANT.FR :

- Un mode d'accueil adapté à votre enfant
- Les aides et le montant restant à votre charge
- Des informations pour les parents

Vous avez choisi de faire garder votre enfant dans une structure d'accueil (crèche, halte-garderie, multi-accueil...)

La Caf finance le fonctionnement de ces structures : grâce à ces aides et notamment à la prestation de service versée aux établissements, vous payez moins cher.

Par ailleurs, la Caf exerce un rôle clé dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en accordant des aides aux collectivités lorsque celles-ci décident de construire un nouvel équipement, de rénover ou d'agrandir une structure existante.

Vous choisissez de faire garder votre enfant par une structure de garde éligible au CMG (structure de garde à domicile, micro-crèche, etc.) ?

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est calculé en fonction de vos ressources et de l'âge de l'enfant, et vise à prendre en charge une partie de vos dépenses facturées par la structure. Faire garder son enfant ?

Maintenant c'est plus simple !
monenfant.fr vous simplifie la vie

monenfant.fr

Pour en savoir plus, consultez les conditions et barèmes des prestations sur www.caf.fr

Caf de Meurthe-et-Moselle
21 rue Saint Lambert
54046 NANCY CEDEX
Tel: 3230
(service gratuit + prix appel)

LA SANTÉ DE VOTRE ENFANT



Les consultations de la petite enfance sont mises en œuvre par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Destinées aux enfants de moins de 6 ans et ouvertes à tous, elles ont à la fois un rôle de prévention et de promotion de la santé des jeunes enfants et participent au soutien à la fonction parentale.

Surveillance médicale du développement physique et affectif de l'enfant, vaccinations et écoute des parents sont proposées gratuitement dans ces lieux.

Pour connaître les jours et heures de consultation, contacter les sites rattachés aux Maisons des Solidarités (MDS).

Les affiliés à la Sécurité Sociale bénéficient du 100 % maternité.

MDS SITE NANCY CALMETTE

54 rue des IV Eglises
03 83 17 03 30

MDS SITE NANCY DONZELOT

14 rue des Jonquilles
03 83 27 06 15

MDS SITE NANCY LORITZ

22 rue de Saverne
03 83 35 84 76

MDS SITE PLATEAU DE HAYE

1339 avenue Raymond Pinchard
03 83 97 11 44

CENTRE SOCIAL DE L'OFFICE D'HYGIÈNE SOCIALE

à Beaugard
269 avenue de Boufflers
03 83 17 03 30 (MDS Calmette)



LE CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRÉCOCE



Il intervient auprès du tout petit enfant présentant des difficultés de développement et des retards de l'évolution, des déficiences motrices, mentales et sensorielles.

Le C.A.M.S.P. propose l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire ainsi composée :

- Chef de service
- Médecin pédiatre
- Pédiopsychiatre
- Ergothérapeute
- Neuropsychologue
- Assistante sociale
- Psychologue
- Psychomotriciennes
- Puéricultrice
- Orthophoniste
- Kinésithérapeute
- Secrétaires

Au sein du CAMSP, l'équipe dispose également d'une expertise relative à l'évaluation et au dépistage des Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Consultation sur rendez-vous
Secrétariat : 03 83 90 86 71
ou plateformetsa-sud54@apamsp.fr

LE C.A.M.S.P.
À POUR BUT DE :

- Prévenir
- Dépister
- Diagnostiquer
- Accompagner
- Orienter



Renseignements

www.camsp-apamsp-lorraine.fr/
Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00.
Consultation sur rendez-vous

DES COMMERÇANTS ET PARTENAIRES POUR RASSURER LES ENFANTS



UNE
PREMIÈRE
EN FRANCE

ICI
enfants
Nancy, EN
SÉCURITÉ

Un enfant perdu en ville ou qui se sentirait en détresse pourra désormais trouver refuge dans un commerce, une mairie de quartier ou une association appartenant au réseau « relais sécurité » reconnaissable à son logo.

Les partenaires du réseau s'engagent à téléphoner à la famille de l'enfant ou si besoin, à contacter la police municipale.

Renseignement sur :
www.nancy.fr



L'ACCÈS À LA CULTURE

La Ville de Nancy a voté en septembre 2020, la gratuité des musées et des bibliothèques de Nancy pour les moins de 26 ans et les étudiants. La Ville de Nancy souhaite développer et renforcer une offre de programmation à destination des jeunes et des familles.

Chaque établissement municipal ou producteur de spectacle porte une attention toute particulière à l'accessibilité et aux tarifs. En complément, la ville de Nancy a souhaité mettre en place une gratuité des musées et des bibliothèques pour les moins de 26 ans et les étudiants. La Ville de Nancy a voté en septembre 2020, la gratuité des musées et des bibliothèques de Nancy pour les moins de 26 ans et les étudiants. Cette mesure concerne le Musée des Beaux-Arts, le Musée de l'École de Nancy, Le Museum Aquarium de Nancy, le Fêru des Sciences, la Villa Maïorelle, le Jardin Botanique Jean Marie Pelt, ainsi que l'adhésion aux bibliothèques de Nancy. L'accès est gratuit sur simple

présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte d'étudiant. L'une des priorités de la politique culturelle de la Ville de Nancy est de rendre accessible son offre au plus grand nombre, en agissant sur plusieurs leviers dont la multiplication des actions de médiation et les conditions d'accès à ses établissements. Cette mesure marque la volonté de favoriser la fréquentation des établissements culturels par les publics les plus jeunes. C'est aussi une façon de souhaiter la bienvenue aux étudiants. Étape d'une réflexion d'ensemble portée à l'échelle de la Métropole pour rendre cohérente l'offre culturelle en direction des publics de moins de 26 ans. **Retrouvez l'agenda culturel sur Nancy.fr**



GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR LES MOINS DE 18 ANS DE LA MÉTROPOLE



Pour en bénéficier vous avez trois possibilités :

- 1** **Votre enfant recevra début janvier un formulaire d'inscription via son établissement scolaire.**
- 2** **Vous pouvez aussi faire la demande en ligne sur www.reseau-stan.com**
- 3** **Vous pouvez également télécharger le formulaire en ligne, le remplir et, avec les justificatifs nécessaires, vous rendre à l'Espace Info Mobilités (2 Place de la République à Nancy).**

Depuis le 1^{er} mars 2022, la Métropole du Grand Nancy a choisi de rendre gratuits les voyages sur le réseau Stan pour les jeunes de moins de 18 ans qui habitent dans l'une des 20 communes de la Métropole du Grand Nancy.

L'abonnement gratuit est valable chaque année jusqu'à la date de son anniversaire. Pour le renouveler, chaque année vous devrez **fournir un justificatif de domicile**. Exemple : si votre enfant est né le 5 juin, chaque année avant le 5 juin vous devez fournir un justificatif de domicile pour renouveler son abonnement gratuit.

LES ADRESSES UTILLES



HÔTEL DE VILLE

Place Stanislas
Tél. : 03 83 85 30 00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE NANCY

5 rue Léopold Lallement
CS 50270
54005 NANCY CEDEX
Direction Petite Enfance
Tél. : 03 83 39 03 26

ALLO ENFANCE EN DANGER

Tél. : 119
24h/24h – 7j /7j
www.allo119.gouv.fr

ENFANTS DISPARUS

Tél. : 116 000
24h/24h – 7j /7j

CEMMA

(Cellule pour la protection
de l'Enfant en Meurthe
et Moselle Accueil)
Conseil Départemental
de Meurthe et Moselle
48 esplanade Jacques
Baudot
C.O. 900 19
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 08 10 27 69 12

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Accès aux droits
Conseil conjugal et familial
Médiation familiale
1 rue du manège
Tél. : 03 83 35 35 87
contact@cidff54.fr

ANTENNE DE VANDOEUVRE:

4 Place de Paris
Local des Femmes Relais
HDL/Nancy
Tél.: 0383988453
<http://meurtheetmoselle-nancy.cidff.info>

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES U.D.A.F.

11 rue Albert Lebrun
Tél. : 03 83 30 59 13
udaf54@udaf54.com
www.udaf54.fr

UNION DES ASSOCIATIONS D'AIDE À LA FAMILLE DE MEURTHE- ET-MOSELLE (U2AF-54)

Aide à domicile pour les
familles momentanément
fragilisées: grossesse,
naissance, maladie, ...,
prise en charge CAF
possible.
25 – 29 rue de Saurupt
Tél. : 03 83 40 33 53
u2af54@orange.fr
www.u2af54.fr

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Le Tilleul Argenté
17 bis rue Laurent
Bonnevay
Tél. : 03 83 97 03 11

CENTRE D'INFORMATION CENTRE ANTIPOISON

Hôpital Central
29 avenue de Lattre
de Tassigny
Tél. : 03 83 22 50 50



HOPITAL D'ENFANTS DE BRABOIS

Service des urgences
pédiatriques
Rue du Morvan
54511 VANDŒUVRE
LES NANCY
Tél. : 03 83 15 45 13

SOS MEDECINS NANCY

Tél. : 0 826 46 54 54
24h/24h

PHARMACIE DE GARDE

Tél. : 3237 (0,35€/mn)
La nuit, s'adresser au
commissariat de police,
boulevard Lobau.
www.3237.fr

SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Conseil Départemental
de Meurthe et Moselle
48 esplanade Jacques
Baudot
C.O N° 900 19
54035 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 94 52 46

RAFAEL : RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN LORRAINE

Un réseau de
professionnels
constitué pour suivre,
accompagner et prendre
en charge les enfants
nés prématurés, de faible
poids de naissance ou
fragiles nés dans un des
Etablissements de la
Région Lorraine.
10 rue Dr Heydenreich
CS 74213
54042 NANCY CEDEX
Tél. 03 83 34 36 44
Fax 03 83 34 44 49
rafael@chru-nancy.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

(ARS) Grand Est
3 boulevard Joffre
CS 80071
54036 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 39 30 30
www.grand-est.ars.sante.fr

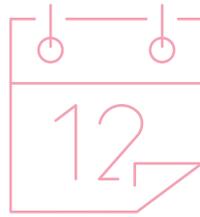
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

45 rue Sainte Catherine
CS 70708
54064 NANCY CEDEX
Tél. : 03 57 29 13 13

LE CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE

73 rue Isabey
Tél. : 03 83 90 81 81
camsp-nancy@apamsp.fr
<https://www.camsp-apamsp-lorraine.fr/>

NOTRE SEMAINE FAMILIALE



NOM	LUNDI	MARDI	MERCREDI

JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE